



Banque le Choix du Président

INFORMATIONS À FOURNIR AU TITRE DU 3^e PILIER DE L'ACCORD DE BÂLE III

31 mars 2025

Table des matières

APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION	3
STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES.....	6
RISQUE DE CRÉDIT	10
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE.....	11
RISQUE LIÉ À LA TITRISATION	11
RISQUE OPÉRATIONNEL.....	13
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	14
RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
RISQUE DE CHANGE	16

APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document fournit les informations de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC », ou la « Banque ») exigées au titre du troisième pilier de l'Accord de Bâle III. Ces informations sont fournies conformément à la ligne directrice en matière de communication de renseignements par les petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB ») au titre du troisième pilier du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») publiée en octobre 2023. Les PMB sont segmentées en trois catégories aux fins des Normes de fonds propres et de liquidité. La Banque PC est classée comme une PMB de catégorie II, car son actif total déclaré est inférieur à 10 milliards de dollars et ses prêts totalisent plus de 100 millions de dollars.

L'Accord de Bâle III témoigne des efforts soutenus du Comité de Bâle en matière d'amélioration du cadre de réglementation bancaire. Ce document est fondé sur le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (« Bâle II »). L'Accord de Bâle III s'articule autour de trois piliers :

- Premier pilier : Exigences minimales de fonds propres;
- Deuxième pilier : Processus de surveillance prudentielle;
- Troisième pilier : Discipline de marché.

Le troisième pilier complète les premier et deuxième piliers en établissant les exigences en matière d'information, ce qui permet aux intervenants sur le marché d'évaluer les principales données relatives au champ d'application, aux fonds propres, à l'exposition aux risques et aux processus d'évaluation des risques, et de déterminer ainsi l'adéquation des fonds propres de la Banque PC.

Le BSIF exige de toutes les institutions qu'elles mettent en œuvre le cadre de Bâle III et qu'elles se conforment aux nouvelles exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres. Le rapport est non audité et tous les montants qui y figurent sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Il peut être consulté en ligne au www.loblaw.ca/fr/investors-reports.

Aperçu de la Banque le Choix du Président

La Banque PC est une banque à charte canadienne de l'annexe I régie par la *Loi sur les banques* du Canada et une filiale en propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée (« LCL »). Waterford Reinsurance Inc. (« Waterford »), filiale en propriété exclusive de la Banque PC, a été constituée en vertu des lois de la Barbade. Waterford est autorisée à exercer des activités d'assurance. À des fins comptables, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la Banque PC consolide les résultats de Waterford. Aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, Waterford n'est pas consolidée, car les filiales d'assurance ne sont pas visées par la consolidation réglementaire.

En association avec d'autres institutions financières, la Banque PC offre, sous l'appellation « Services financiers le Choix du Président^{MD} », des produits de services financiers de détail aux particuliers qui résident au Canada. Les principaux secteurs d'activité de la Banque PC sont les suivants :

Cartes de crédit

La Banque PC a lancé son programme de cartes de crédit en 2001 et offre actuellement la carte Mastercard *Services financiers le Choix du Président* (« Mastercard PC ») partout au Canada. La carte Mastercard PC ne comporte aucuns frais annuels et est assortie d'un programme de récompenses concurrentiel qui permet aux détenteurs d'accumuler et d'échanger des points PC Optimum contre des produits d'épicerie et d'autres produits dans les commerces participants du réseau LCL, sur certains sites Web de commerce électronique et dans les stations-service Esso et Mobil. Les créances de cartes de crédit et le financement qui en découle sont inscrits au bilan de la Banque PC. En 2023, la Banque PC a lancé la carte World Elite Mastercard Adeptes PC, qui présente le potentiel de cumul de points le plus élevé de tous ses produits financiers, moyennant des frais annuels.

Certificats de placement garanti

En 2010, la Banque PC a lancé un programme de certificats de placement garanti (« CPG »). Les CPG offerts par la Banque PC sont couverts par l'assurance-dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). La Banque PC émet des CPG par l'intermédiaire d'un certain nombre de courtiers au Canada, qui agissent à titre de prête-noms.

Compte PC Argent

En septembre 2020, la Banque PC a lancé le compte PC Argent, compte bancaire sans frais offrant des points PC Optimum sur les opérations bancaires courantes. Au quatrième trimestre de 2024, la Banque PC a ajouté une nouvelle option d'épargne productive d'intérêts à son compte PC Argent. Le compte et l'option sont tous deux couverts par la SADC.

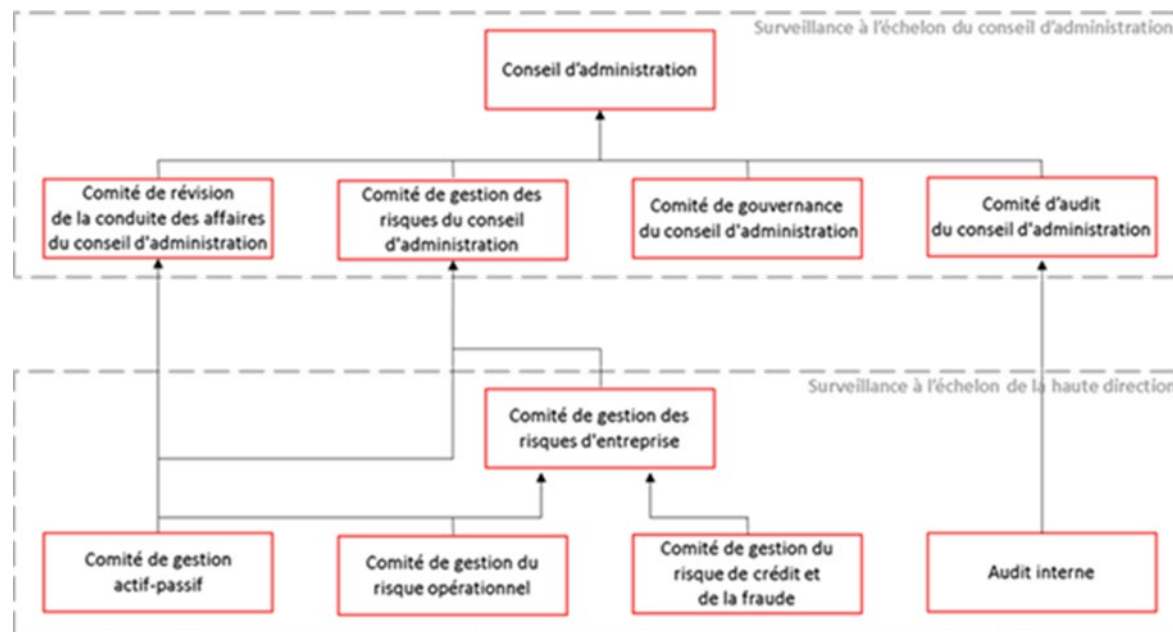
Gouvernance d'entreprise

La Banque conserve une structure de gouvernance stricte, détaillée ci-après :

- Surveillance par le conseil d'administration
 - Comité de gestion des risques
 - Comité d'audit
 - Comité de révision de la conduite des affaires
 - Comité de gouvernance
- Surveillance par la haute direction au moyen des organes suivants :
 - **Comité de gestion des risques d'entreprise (« CGRE »)** – Chargé de cerner, de définir, d'évaluer, de gérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller les risques d'entreprise auxquels la Banque PC est exposée et de les signaler.
 - **Comité de gestion actif-passif (« CGAP »)** – Aide le comité de gestion des risques du conseil d'administration à :
 - superviser les activités de gestion des risques de la Banque PC en fournissant une orientation stratégique en matière de gestion du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt, du risque de placement et d'autres aspects de la gestion actif-passif;
 - s'assurer que la Banque PC dispose de fonds propres suffisants et de qualité en tenant compte de son orientation stratégique et de ses plans d'activités, de son profil de risques, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des tests de sensibilité;
 - évaluer en amont l'évolution des composantes du bilan, en tenant compte des données et des prévisions économiques, de la structure juridique de la Banque PC, de l'évolution du marché, des prises de position comptables, etc.

- **Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude (« CGRCF »)** – Chargé principalement de :
 - fournir une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de gestion du risque de crédit, notamment en ce qui a trait aux stratégies, aux politiques et aux procédures afférentes;
 - s'assurer que les prévisions en matière de risque de crédit et de risque de fraude sont appropriées en tenant compte de l'orientation stratégique de la Banque PC, de son profil de risque et de son appétence au risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des tests de simulation de crise;
 - fournir des directives quant aux méthodes visant à cerner, à définir, à évaluer ainsi qu'à gérer l'exposition au risque de crédit et au risque de fraude et faire rapport à leur sujet.
- **Comité de gestion du risque opérationnel (« CGRO »)** – Chargé de la planification, de la direction, de la surveillance et du contrôle de l'incidence des risques découlant de l'exploitation auxquels la Banque PC est exposée. Ses principales responsabilités sont :
 - de surveiller les autres risques opérationnels;
 - d'assurer la conformité de la Banque PC aux mandats, aux politiques et aux procédures d'exploitation ainsi qu'aux lois en vigueur;
 - de superviser l'appétence au risque, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, les contrôles internes, la sous-traitance, les médias sociaux et la gestion des risques juridiques et réglementaires.
- **Audit interne (« AI »)** – Aide la direction à atteindre ses objectifs en proposant une méthode systématique, objective et rigoureuse permettant d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de la Banque PC en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

- Diagramme de la structure de gouvernance



STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Gestion des risques de la Banque PC

La Banque PC effectue le calcul des fonds propres réglementaires selon les méthodes suivantes :

- La Banque PC gère son risque de crédit en vertu de l'approche standard;
- La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et n'est soumise à aucun risque de marché;
- Le risque opérationnel de la Banque PC est surveillé au moyen de l'approche standard simplifiée, qui correspond à 15 % du revenu brut rajusté annuel moyen au cours des 12 trimestres précédents.

La Banque PC a mis en place un vaste processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») pour cerner et évaluer les risques importants auxquels elle est exposée et s'assurer ainsi de disposer de fonds propres suffisants et de qualité. La Banque PC est convaincue que les calculs relatifs aux premier et deuxième piliers sont appropriés, compte tenu de son modèle d'affaires, des risques inhérents, des contrôles internes de même que des outils de gestion des risques et des risques résiduels. Les résultats du PIEAFP exécuté par la Banque PC lui ont permis de conclure qu'elle dispose d'une structure de fonds propres solide.

Les principes directeurs du PIEAFP sont résumés ci-après :

- **Proportionnalité** : Le PIEAFP de la Banque PC est conçu proportionnellement au degré de risque, à la complexité et à l'étendue des activités de la Banque;
- **Évaluation prospective** : Dans le cadre du PIEAFP, la Banque PC tient compte tant des risques existants que des nouveaux risques et des stratégies commerciales futures;
- **Processus continu** : Le PIEAFP de la Banque PC n'est pas un processus ponctuel et fixe, mais plutôt un exercice dynamique et continu permettant de veiller à ce que la Banque possède des systèmes fiables de gestion des risques et dispose de fonds propres suffisants pour répondre aux risques en tout temps;
- **Caractère évolutif** : Le PIEAFP est continuellement revu et amélioré en fonction des changements apportés au profil de risque et aux plans d'affaires de la Banque PC;
- **Essai pratique** : La méthodologie et les structures servant à définir les limites de risque utilisées pour mesurer et calculer les risques conformément au PIEAFP sont intégrées aux pratiques quotidiennes de gestion des risques de la Banque PC dans le cadre du programme de surveillance des risques d'entreprise. Tous les mois, le CGRE évalue les limites et le degré de tolérance au risque de la Banque PC relativement aux fonds propres et au ratio des fonds propres pour s'assurer que la Banque PC respecte son appétence au risque pour tous les facteurs de risque liés aux fonds propres, y compris ceux qui relèvent du PIEAFP.

Capitaux propres ordinaires – Fonds propres bruts de catégorie 1

La structure des fonds propres de la Banque PC est composée des capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres bruts de catégorie 1 de la Banque PC, soit :

- les actions ordinaires;
- les bénéfices non répartis;
- les surplus d'apport;
- le cumul des autres éléments du résultat global.

La Banque est une filiale en propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée. Elle est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 mars 2025, 42 002 actions ordinaires de la Banque PC étaient émises et en circulation. En 2025, la Banque PC a déclaré et versé 40 millions de dollars en dividendes à sa société mère, Loblaw's Inc., filiale en propriété exclusive de LCL.

Modèle KM1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

		a	b	c	d	e
		31-mars-25	31-déc-24	30-sept-24	30-juin-24	31-mars-24
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres CET1)	1 054 154	1 046 728	1 174 830	1 027 334	1 018 614
2	Catégorie 1	1 054 154	1 046 728	1 174 830	1 027 334	1 018 614
3	Total des fonds propres	1 092 378	1 085 672	1 212 912	1 061 334	1 054 393
	Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque	4 572 500	4 617 432	4 532 701	4 178 523	4 284 599
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	4 572 500	4 617 432	4 532 701	4 178 523	4 284 599
	Ratios de fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque					
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	23,05 %	22,67 %	25,92 %	24,59 %	23,77 %
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	23,05 %	22,67 %	25,92 %	24,59 %	23,77 %
6	Ratio de catégorie 1 (%)	23,05 %	22,67 %	25,92 %	24,59 %	23,77 %
6a	Ratio de catégorie 1 (%) (avant plancher)	23,05 %	22,67 %	25,92 %	24,59 %	23,77 %
7	Total du ratio des fonds propres (%)	23,89 %	23,51 %	26,76 %	25,40 %	24,61 %
7a	Total du ratio des fonds propres (%) (avant plancher)	23,89 %	23,51 %	26,76 %	25,40 %	24,61 %
	Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques					
8	Exigence au titre de la réserve de conservation des fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%)	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	15,05 %	14,67 %	17,92 %	16,59 %	15,77 %
	Ratio de levier selon Bâle III					
13	Total de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	7 732 607	7 731 591	7 414 448	7 285 581	7 230 317
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2, ligne 13)	13,63 %	13,54 %	15,85 %	14,10 %	14,09 %

* Les chiffres de la période précédente ont été revus afin de refléter le facteur de conversion mis à jour pour tenir compte de l'exposition à des engagements de prêt non utilisés.

CC1 modifié – Composition des fonds propres pour les PMB

		a
		Montants
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves	
1	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires admissibles directement émis (et l'équivalent pour les sociétés autres que des sociétés par actions à responsabilité illimitée) majorés des primes liées au capital	51 901
2	Bénéfices non répartis	1 074 724
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	6 581
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	1 133 206
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(79 052)
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	1 054 154
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	
50	Provisions collectives	38 224
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	38 224
	Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	38 224
59	Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)	1 092 378
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	4 572 500
	Ratio des fonds propres	
61	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	23,05 %
62	Catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	23,05 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	23,89 %
	Ratio cible du BSIF	
69	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,00 %
70	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1	8,50 %
71	Ratio cible de fonds propres totaux	10,50 %

* Les informations financières de la Banque PC se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.osfi-bsif.gc.ca/Eng/wt-ow/Pages/FINDAT.aspx>

Modèle LR2 : Ratio de levier : modèle de déclaration commun

		a	b
		31-mars-25	31-déc-24
Expositions sur éléments du bilan			
1	Éléments sur bilan (exclusion faite des dérivés, des cessions temporaires de titres et des expositions de titrisation faisant l'objet de droits acquis, inclusion faite des sûretés)	3 926 358	4 053 843
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(79 052)	(84 761)
5	Total des expositions sur éléments du bilan (exclusion faite des dérivés et des cessions temporaires de titres) (somme des lignes 1 à 4)	3 847 306	3 969 082
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	435	452
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	1 952	433
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	2 387	885
Expositions sur opérations de financement de titres			
17	Expositions sur éléments hors bilan au montant notionnel brut	15 531 655	15 046 496
18	(Ajustements pour conversion aux montants en équivalent-crédit)	(11 648 741)	(11 284 872)
19	Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	3 882 914	3 761 624
Fonds propres et expositions totales			
20	Fonds propres de catégorie 1	1 054 154	1 046 728
21	Total des expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	7 732 607	7 731 591
Ratios de levier			
22	Ratio de levier selon Bâle III	13,63 %	13,54 %

RISQUE DE CRÉDIT

Tableau CRA : Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Le risque de crédit lié au portefeuille de la Banque PC correspond au risque que celle-ci subisse une perte financière découlant de l'incapacité du débiteur, pour quelque raison que ce soit, à honorer pleinement ses engagements financiers ou contractuels.

La Banque PC est exposée au risque de crédit en raison :

- de stratégies en matière d'acquisition visant à accorder du crédit à de nouveaux clients;
- de stratégies en matière de gestion des comptes visant à accorder du crédit supplémentaire à des clients actuels.

La Banque PC agit comme un prêteur non garanti dont l'objectif est de gérer un portefeuille de créances en respectant le degré d'appétence au risque de crédit qui a été approuvé par le conseil d'administration ainsi que la politique établie en matière de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes.

Le Service de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes (le « SGRCPF ») est chargé de gérer le portefeuille et de veiller à ce que la concentration des risques et les mesures qui y sont liées respectent les seuils établis d'appétence au risque. À cette fin, le SGRCPF doit élaborer des politiques efficaces d'attribution de crédit, de gestion du portefeuille, de recouvrement et de détection des fraudes ainsi que des procédures destinées à contrôler la nature, les caractéristiques, la diversité et la qualité du portefeuille de cartes de crédit.

Le SGRCPF doit mesurer les indicateurs de risques clés et faire rapport à leur sujet au personnel du service ainsi qu'au personnel externe et interne de surveillance. Outre les activités ordinaires d'audit et les activités de surveillance réglementaire, le conseil a mis sur pied le Comité de gestion du risque de crédit et de la prévention des fraudes (le « CGRCPF »), qui est chargé d'évaluer, de passer en revue et de surveiller les risques en matière de crédit et de fraude auxquels la Banque est exposée. Ses fonctions comprennent la surveillance des indicateurs clés, les changements de stratégies, la validation des modèles et la gestion des changements aux politiques et procédures qui sont jugés importants. Ce comité rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration au moyen de son rapport ainsi que de celui du Comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque PC.

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est déterminé conformément à la politique visant les comptes de correction de valeur liés au risque de crédit qui a été approuvée par le conseil d'administration. Au 1^{er} janvier 2018, la Banque a adopté la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, pour évaluer les pertes de crédit attendues (« PCA ») du portefeuille de cartes de crédit. Un compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est établi à l'égard des prêts dépréciés du portefeuille de prêts de la Banque PC au moyen d'un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. L'application de ce modèle nécessite un degré considérable de jugement, notamment pour la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les PCA et pour l'intégration des facteurs macroéconomiques pondérés en fonction de leur probabilité. Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est examiné par le vice-président principal, Risque de crédit, le chef des finances et le chef de la gestion des risques avant d'être recommandé au conseil d'administration pour approbation finale par le vice-président principal, Risque de crédit, et le chef des finances.

À des fins comptables, les prêts sur cartes de crédit sont présentés au coût amorti, lequel tient compte d'une provision pour pertes sur cartes de crédit. Un prêt sur carte de crédit pour lequel un paiement contractuel est en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité de recouvrement est jugée faible est radié.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

Tableau CCRA : Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie

La Banque PC n'est pas exposée à un risque de contrepartie important se rapportant aux garants financiers, aux banques d'investissement ou à d'autres contreparties sur dérivés. La Banque PC gère son exposition au risque de contrepartie de façon prudente en attribuant à l'interne des limites d'exposition totale, de durée et de notation pour chaque contrepartie.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats de change à terme pour couvrir son exposition à certains montants à payer libellés en dollars américains. En 2025, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme en dollars américains, lesquels arrivent à échéance à différentes dates s'étalant jusqu'en décembre 2025.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats à terme de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. En 2025, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations qui sont assortis de diverses échéances qui s'étalent jusqu'en septembre 2025 et qui visent à couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt avant les émissions futures de titres d'emprunt.

La Banque PC a appliqué l'approche standard pour le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie, qui se présente comme suit :

	Au 31 mars 2025		
	Valeurs des expositions	Coefficient de pondération du risque (%)	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	2 387 \$	40 %	955

RISQUE LIÉ À LA TITRISATION

Tableau SECA : Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation

Le risque lié à la titrisation s'entend de l'incapacité à conclure des ententes de titrisation adéquates à des fins de financement ainsi que du risque que la Banque PC se trouve incapable de remplir les exigences stipulées dans ses accords de titrisation. La Banque PC agit à titre d'initiateur et de promoteur de son programme de titrisation. Elle n'investit pas dans ses propres titres adossés à des actifs et ne fournit pas de facilités de trésorerie relatives à du papier commercial adossé à des actifs.

La Banque PC compte sur son programme de titrisation pour financer une partie de ses créances sur cartes de crédit. Le programme de titrisation comprend deux volets principaux :

- Au cours du troisième trimestre de 2020, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2020-1 d'une valeur de 300 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2025 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,34 %. Au cours du deuxième trimestre de 2021, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2021-1 d'une valeur de 300 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juin 2026 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,61 %. Au cours du troisième trimestre de 2022, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2027 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,89 %. Au cours du deuxième trimestre de 2023, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juin 2028 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,25 %. Au cours du deuxième trimestre de 2024, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 350 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juin 2029 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,03 %.
- Les ententes conclues entre la Banque PC et les autres fiduciaires de titrisation indépendantes relativement au papier commercial adossé à des actifs émis à des taux variables viennent à échéance tout au long de 2026.

Au cours de l'année 2025, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 300 millions de dollars des participations en copropriété dans les créances titrisées détenues par les autres fiduciaires de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle – Notations

	Au 31 mars 2025	
	DBRS	Fitch
Billets de catégorie A de série 2020-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2020-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2020-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2022-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2022-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2022-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2023-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2023-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2023-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2024-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2024-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2024-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)

(en millions de dollars canadiens)

31 mars 2025

Créances sur cartes de crédit, déduction faite de la correction de valeur	3 857 \$
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	1 450 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	500 \$

RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque PC a mis en place un cadre rigoureux de gestion du risque opérationnel. Le cadre comprend des politiques essentielles, dont une politique de contrôle interne, une politique de gestion des risques liés aux tiers, une politique de continuité des activités et une politique de sécurité de l'information. La Banque PC a formé le CGRO, qui est chargé de la planification, de la direction, de la surveillance et du contrôle de l'incidence des risques découlant de l'exploitation auxquels la Banque PC est exposée. Ses principales responsabilités sont :

- de surveiller les autres risques opérationnels;
- d'assurer la conformité de la Banque PC aux mandats, aux politiques et aux procédures d'exploitation ainsi qu'aux lois en vigueur;
- de superviser l'appétence au risque, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, les contrôles internes, la sous-traitance, les médias sociaux et la gestion des risques juridiques et réglementaires.

La Banque PC a mis en œuvre un modèle à « trois lignes de défense » qui précise les rôles et responsabilités des divers groupes au sein de la Banque en matière de gestion et de communication du risque opérationnel.

À titre de première ligne de défense, les unités opérationnelles assument et gèrent les risques liés à leurs activités quotidiennes et sont responsables de la gestion des risques conformément au cadre d'appétence au risque.

En guise de deuxième ligne de défense, la Banque PC s'appuie sur une équipe de gestion du risque opérationnel attitrée qui est chargée de surveiller de façon indépendante les risques opérationnels et de les communiquer. Celle-ci relève directement du chef de la gestion des risques. Les responsabilités qui échoient à l'équipe de gestion du risque opérationnel sont les suivantes : 1) Gestion du risque lié aux tiers; 2) Continuité des activités; 3) Évaluations des risques et des contrôles pour toutes les fonctions essentielles à l'échelle de la Banque PC.

La fonction d'audit interne, troisième ligne de défense, évalue l'approche et l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Les fonds propres pour le risque opérationnel de la Banque PC sont déterminés au moyen de l'approche standard simplifiée de Bâle III. En vertu de celle-ci, la Banque PC détient des capitaux propres pour le risque opérationnel qui correspondent à 15 % du revenu brut rajusté annuel moyen au cours des 12 trimestres précédents. Les données sous-jacentes servant au calcul du revenu brut rajusté sont tirées du grand livre général de la Banque PC.

L'équipe de gestion du risque opérationnel de la Banque PC présente son rapport chaque mois au CGRO et au CGRE, lesquels sont formés de membres de la haute direction, puis au comité de gestion des risques du conseil d'administration. Le rapport de l'équipe de gestion du risque opérationnel englobe les tableaux de bord sur les risques dans des secteurs clés, les mesures liées à l'appétence au risque, les résultats des évaluations des risques et des contrôles, l'état de la gestion des problèmes, les pertes d'exploitation, le cas échéant, et les mises à jour annuelles du programme.

La Banque PC gère et atténue le risque opérationnel au moyen d'un programme de gouvernance solide, d'un cadre d'appétence au risque, de tests périodiques de risque et de contrôle et d'évaluations par des tiers. La Banque PC et les principaux tiers ont souscrit une couverture d'assurance pour atténuer les répercussions de certains risques opérationnels.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt entraînent une perte financière, notamment en raison d'une augmentation du coût des fonds ou d'une diminution des marges occasionnée par une hausse des taux d'intérêt.

Pour réduire ce risque, la Banque applique les mesures d'atténuation suivantes

- La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est la principale politique que le conseil a mise en place à la Banque PC pour gérer ce risque. Les principes clés de cette politique sont les suivants :
 - Préserver la valeur à long terme du revenu tiré de l'écart de taux généré par les activités malgré la fluctuation des taux d'intérêt;
 - Gérer les flux de trésorerie tirés des actifs et des passifs de façon à maximiser le bénéfice tout en respectant les degrés d'appétence au risque approuvés.
- Il incombe à la direction de surveiller et de gérer les risques de taux d'intérêt et de les signaler conformément aux politiques approuvées par le conseil. Le CGAP se réunit mensuellement pour passer en revue le coût des fonds par canal, le plan de financement, la proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable du portefeuille ainsi que la sensibilité des produits nets d'intérêts de la Banque PC et des fonds propres réglementaires aux fluctuations parallèles et non parallèles des taux d'intérêt. Chaque trimestre, le CGAP présente son rapport au comité de gestion des risques du conseil. Une fois par année, ce dernier approuve le plan de gestion du risque de taux d'intérêt.

La Banque PC peut, à l'occasion, conclure des contrats dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt.

ANALYSE QUANTITATIVE

Structure des limites – La Banque PC s'assure de respecter les limites suivantes afin de se conformer aux politiques susmentionnées :

Proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable

- La Banque PC atténue son exposition aux taux variables pour protéger son revenu contre les fluctuations des taux d'intérêt. La proportion maximale d'actif net à taux variable détenu par la Banque PC est de 20 %.
- Au 31 mars 2025, cette proportion s'établissait à 6,7 %.

Sensibilité des produits nets d'intérêts

(Montants exprimés en dollars canadiens)

- Pour une variation à la hausse ou à la baisse parallèle de ± 200 points de base des taux d'intérêt, l'incidence sur les produits nets d'intérêts des 12 mois suivants ne dépasse pas 6,0 %.
- Au 31 mars 2025, le ratio de sensibilité des produits nets d'intérêts de la Banque PC était de -0,6% pour une variation à la hausse de 200 points de base des taux d'intérêt et de 0,6% pour une variation à la baisse de 200 points de base des taux d'intérêt.

Sensibilité de la valeur marchande

(Montants exprimés en dollars canadiens)

- Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base, l'incidence sur les fonds propres réglementaires ne dépasse pas 8,0 %.
- Au 31 mars 2025, la sensibilité de la valeur marchande de la Banque PC était de -0,5% pour une variation à la hausse de 200 points de base des taux d'intérêt et de 0,5% pour une variation à la baisse de 200 points de base des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque PC ne soit pas en mesure de produire ou d'obtenir suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et à des prix raisonnables pour respecter ses engagements à mesure qu'ils arrivent à échéance ainsi que de financer de nouvelles occasions d'affaires dans le cadre de ses activités courantes. Le risque de liquidité correspond au risque que courrait la Banque de subir des pertes si elle ne détenait pas les liquidités suffisantes pour surmonter une crise éventuelle.

Conformément à la ligne directrice du BSIF, nommée « Normes de liquidité », la Banque est tenue de respecter un ratio de liquidité à court terme (« RLC ») minimal. En 2025, la Banque PC respectait les exigences à l'égard du RLC.

La Banque PC détient des actifs liquides sous forme de soldes de comptes détenus auprès de banques et de titres de haute qualité suffisants pour satisfaire aux exigences de la réglementation, répondre à ses besoins opérationnels et couvrir les sorties de trésorerie prévues et imprévues. Les actifs liquides font également l'objet d'une surveillance quotidienne et sont étayés par une gamme d'indicateurs d'alerte. Au 31 mars 2025, les actifs liquides se chiffraient à 1 133 millions de dollars.

La Banque PC respecte un cadre complet relativement à la gestion du risque de liquidité, lequel est établi selon :

- des politiques approuvées par le conseil d'administration et réévaluées annuellement;
- des programmes de financement approuvés par le conseil d'administration qui assurent une diversification efficace des sources de financement et de leurs échéances;
- la tenue régulière de tests et d'analyses de sensibilité selon divers scénarios;
- la garantie que les opérations de trésorerie sont appuyées par une expérience adéquate et des ressources compétentes.

RISQUE DE CHANGE

La Banque PC est exposée à un risque de change non significatif, puisqu'elle détient peu d'actifs en devises. La Banque PC pourrait conclure, à l'occasion, des contrats dérivés afin de gérer le risque de change lié aux charges payées à ses fournisseurs américains.